

Informations et prix –  
département transformation et commerce bio.inspecta  
Edition août/septembre 2010

## Nos prix restent inchangés

En 2011, les prix de nos prestations resteront inchangés. Notre liste de prix a fait l'objet d'un remaniement et a été complétée de nouvelles prestations. A ce titre, nous sommes en mesure de continuer à proposer notre service compétent à des prix équitables. A l'avenir, en raison de la planification à long terme des visites de contrôle, nous sommes dans l'obligation de facturer toute annulation à court terme d'un rendez-vous de contrôle convenu.

## Les grandes tendances sont sources d'opportunités



Les grandes tendances mises à jour par les futurologues, à savoir «santé», «lifestyle» et «utilisation durable de l'énergie», regorgent d'opportunités en termes de développement durable de votre entreprise. L'hypothèse selon laquelle, à l'avenir, notre société accordera encore

plus d'importance à l'alimentation saine et à la production régionale conduit à la hausse de la demande de denrées alimentaires fabriquées selon les principes du développement durable. Si ces aliments peuvent être produits de manière écologique et traités et distribués à l'aide de sources d'énergie durables, le consommateur ne manquera pas, à l'avenir, de choisir de préférence de tels produits de qualité. Ces grandes tendances sont synonymes d'opportunités au niveau du développement de l'entreprise, dont il s'agit de profiter consciemment.

Dans le futur également, la qualité élevée des produits restera un facteur clé. L'aptitude à communiquer continuellement celle-ci aux clients et aux partenaires commerciaux demeure un grand défi. Nous nous ferons un plaisir de vous apporter notre soutien par le biais de prestations exhaustives – auprès d'un seul interlocuteur.

Votre Ueli Steiner  
Directeur

## Utilisez [www.easy-cert.ch](http://www.easy-cert.ch) – la banque de données bio et labels

La plateforme Internet [easy-cert.ch](http://www.easy-cert.ch) vous offre les fonctions suivantes:

### Suivi des fournisseurs

Vous «consignez» vos fournisseurs. Lorsque la situation de l'un des vos fournisseurs fait l'objet d'un changement, celui-ci vous est communiqué par e-mail.

### Certificats

- Tous les certificats des exploitations agricoles bio de Suisse.
- La plupart des entreprises de transformation et de commerce.
- Nouveau: les reconnaissances de label Bio Suisse (Bourgeon)

- Nouveau: les certificats Demeter
- Possibilités exhaustives de recherche selon producteurs, transformateurs et produits.

### Informations concernant votre exploitation

- Prestations sollicitées chez bio.inspecta/q.inspecta
- Informations concernant l'état actuel du processus de certification
- Factures ouvertes et payées
- Informations détaillées relatives aux produits certifiés ou soumis au contrôle
- Dès 2011: rapports d'inspection





## Nouvelles exigences au niveau de l'Ordonnance sur l'agriculture biologique et d'autres standards de label: où reste la plus-value?

### Plus-value en matière d'assurance qualité

La révision générale de l'Ordonnance sur l'agriculture biologique, au 1.1.2010, a eu certaines répercussions sur le contrôle des entreprises de transformation et de commerce. La nouvelle obligation de déclaration de l'organisme de certification n'est que l'une de ces nouvelles directives, bien que très importante.

Les exigences posées à l'assurance qualité (AQ) des entreprises de transformation biocertifiées, en particulier, ont été sensiblement renforcées. Par exemple, chaque entreprise doit dorénavant établir une analyse des risques. Celle-ci est censée démontrer à quelle étape du processus de fabrication se situent les risques de «contamination» des produits bio avec des produits ou des substances indésirables – et de quelle manière ces risques peuvent être «minimisés» (ou «maîtrisés», pour utiliser le langage AQ).

Nombreuses sont les entreprises pour qui ces nouvelles exigences constituent un véritable fardeau – faisant rapidement oublier qu'elles peuvent également avoir un côté positif. Une analyse soigneuse des faiblesses du processus de fabrication, par exemple, peut permettre de garantir une qualité plus constante aux produits, à condition d'interpréter correctement l'analyse en question. Par ailleurs, l'analyse des risques est en principe exigée d'emblée par la législation générale réglant la production de denrées alimentaires et d'aliments fourragers. Ainsi, le respect des normes AQ de l'Ordonnance sur l'agriculture biologique permet également de se prémunir contre une réclamation émanant des autorités.

### Marketing et plus-value

Nos inspecteurs observent souvent, surtout dans les entreprises artisanal, une communication insuffisante de la certification label – malgré le fait que les labels génèrent une plus-value considérable sur le marché. Pour une entreprise industrielle, les produits labellisés représentent en effet une opportunité de se démarquer de la masse. Autrement dit, l'entreprise détient – avec un produit certifié label – un argument percutant pour convaincre les clients d'opter pour ses produits au lieu de ceux de la concurrence. Bien entendu, l'aspect visuel et le goût du produit ne peuvent pas être en reste. Car au final, les consommateurs achètent ce qui leur plaît le mieux.

Toutefois, ce critère de «préférence» est toujours lié à l'origine, à la forme de production et à la confiance que les consommateurs témoignent à un produit. C'est précisément à ce niveau que les labels crédibles apportent une contribution décisive.

Votre Philippe Schär  
Responsable dép. transformation et commerce



### Utilisez nos marques de certification!

Si vous souhaitez améliorer la déclaration de vos produits certifiés et mieux vendre leur plus-value, vous avez la possibilité, en votre qualité de cliente ou de client, d'utiliser nos marques de certification. Vous les trouverez sur [www.bio-inspecta.ch](http://www.bio-inspecta.ch), sous la rubrique «**Désignation des produits**». A ce titre, veuillez tenir compte du manuel de design, qui régit leur utilisation.

**Le pouvoir de fascination de la qualité**  
**Le tout auprès d'un seul interlocuteur**

## Prix pour la section de la transformation et du commerce 2011

**bio.inspecta et q.inspecta cautionnent votre crédibilité - avec un service compétent et des prix équitables.**

Audits	Durée sur place	Prix (CHF)	par
<b>Prix des audits</b>			
Grande Audit	jusqu'à 8 h	1250.-	forfait
Moyen Audit	jusqu'à 4 h	635.-	forfait
Petit Audit	jusqu'à 2 h	340.-	forfait
Mini-Audit	jusqu'à 1 h	195.-	forfait
Travaux préparatoires et finaux, rapport d'inspection <i>Selon travail effectif</i>		170.-	heure
<b>Coûts de déplacement / frais</b>			
Grand Audit		180.-	visite
Moyen Audit		155.-	visite
Petit Audit / Mini-Audit		130.-	visite
<b>Annulation / déplacement de rendez-vous d'audit convenus</b>			
jusqu'à 10 jours avant l'audit		100.-	audit
moins de 10 jours avant l'audit		200.-	audit
<b>Certification</b>		Prix (CHF)	pro
Selon la charge de travail (y compris l'impression et l'envoi du certificat)		170.-	heure
Certification de labels bio		50.-	label
<b>Forfaits</b>			
Certification COS		700.-	
Certification NOP transformation		700.-	
Certification NOP entrepositaires sous-traitants		500.-	
Certification UTZ certified		700.-	
Certification MSC		700.-	
Certification de groupe MSC		selon accord	
Lettre recommandée de la certification		170.-	lettre

## Prix pour la section de la transformation et du commerce 2011

Recours	Prix (CHF)	par
Recours partiellement rejeté	200.–	Recours
Recours rejeté	400.–	Recours

Établissement de certificats supplémentaires, de certificats de contrôle*, etc.	Prix (CHF)	par
I - 10 pièces par année civile	50.–	certificat
II - 20 pièces par année civile	40.–	certificat
2I - 30 pièces par année civile	30.–	certificat
> 30 pièces par année civile	25.–	certificat

\* seulement pour marchandise départ CH

Autres prestations	Prix (CHF)	par
Demandes concernant: des problèmes d'import-export / des résidus de pesticides / la séparation, la documentation, etc. / l'examen d'étiquettes, de recettes, etc.	170.–	heure
Maintien de la procédure de contrôle sans audit ni certification / Listage dans la procédure de contrôle, y compris informations actuelles. Utilisation des outils en ligne à prix préférentiels.	200.–	an
Résiliation hors délai (après le 30 septembre)	150.–	exploitation
Analyse de résidus en cas de résultat positif, contrôle non réalisable en raison de documents manquants ou d'autres raisons imputables à l'exploitant	Tous le frais respectifs	

### Offres individuelles

bio.inspecta et q.inspecta proposent une palette exhaustive d'inspections et de certifications supplémentaires. Celles-ci sont facturées selon des listes de prix spéciales. N'hésitez pas à vous renseigner!

Prix easy-cert ( <a href="http://www.easy-cert.ch">www.easy-cert.ch</a> )	Prix (CHF)	par
easy-cert light Portail d'info Web avec données personnelles et recherche de certificats: recherchez entreprises et produits selon divers critères. Imprimez certificats et reconnaissances de label.	30.–	an
easy-cert version complète Taxe de base jusqu'à 20 fournisseurs dès 21 fournisseurs + CHF 1.50/par fournisseur / dès 501 fournisseurs + CHF 0.80/par fournisseur	60.–	an

Sous réserve de modifications. Tous les prix sont indiqués sans la TVA de 7,6%